

Membres du Collectif Handicaps

Nouméa, le 27 octobre 2023

Tél : (+687) 75 16 37

Mail : secretariat@collectif-handicaps.com

Note au président

du

Conseil économique, social et environnemental (CESE)

Objet : Contribution du Collectif Handicaps – *Avant-projet de loi du pays relative au service public de l'emploi et du placement en Nouvelle-Calédonie*

Dans le cadre des auditions menées par le CESE concernant l'avant-projet de loi du pays relative au service public de l'emploi et du placement en Nouvelle-Calédonie, le Collectif Handicaps a porté une réflexion que vous trouverez ci-dessous.

I. Analyse du sujet

D'après les dernières statistiques de la direction des affaires sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (DASS NC), 10 011 personnes étaient reconnues en situation de handicap en Nouvelle-Calédonie en 2020¹ dont 4 345 adultes reconnus travailleurs handicapés. Toutefois, selon les dernières statistiques de la Direction du travail et de l'emploi (DTE), **seuls 539 d'entre eux étaient employés en 2020 ; représentant ainsi un faible taux d'emploi de 12,4 %.**

Le handicap concerne ainsi plusieurs milliers de calédoniens et constitue un secteur économique prometteur, qui doit être considéré parmi les dispositifs d'insertion professionnelle. **Nonobstant, nous constatons que les politiques publiques en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés ne prennent pas suffisamment en compte les problématiques d'employabilité, de formation, et d'accessibilité des personnes en situation de handicap.** De surcroît, **nous relevons une disparité des offres de formation** due à l'absence de structures de formation sur l'ensemble du territoire et **le développement insuffisant de statistiques** propres aux travailleurs handicapés (taux de chômage inexistant par exemple), pourtant nécessaires à l'évaluation des politiques publiques.

¹ N'ayant pas de recensement incluant les personnes en situation de handicap, seules les personnes ayant réalisé les démarches de reconnaissance de handicap auprès de la commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance (CRHD) sont comptabilisées.

II. Argumentaire

- **Observatoire de la formation, de l'emploi et du travail**

Le Collectif Handicaps salue la volonté de mettre en place un système d'information commun et partagé, ainsi qu'un observatoire de la formation, de l'emploi et du travail. Néanmoins, **notre collectif attire votre attention sur la nécessité d'intégrer les travailleurs handicapés afin de pouvoir obtenir les données** nécessaires pour la mise en place de moyens pour ce secteur, telles que des informations sur ceux en recherche d'emploi et en activité, leurs niveaux de formation et leur localisation.

- **Le plan territorial de développement en faveur de l'emploi et des compétences (PTDEC)**

Le Collectif Handicaps salue également la volonté de créer un plan territorial de développement en faveur de l'emploi et des compétences visant à renforcer les compétences et l'employabilité des travailleurs. Cependant, **notre collectif attire votre attention sur l'impératif de développer l'offre de formations** (sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie) **et leur accessibilité** (numériquement, physiquement, structurellement) pour les travailleurs handicapés, encore bien trop souvent éloignés du marché du travail.

III. Conclusion

En définitive, le Collectif Handicaps considère que ce projet de texte a le mérite d'enfin espérer disposer d'éléments concrets et fiables pour faire évoluer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail. Ce qui, de toute évidence, aura une répercussion sur le bien-être de nos populations handicapés.